

Questions au Feuilleton

Des voix: D'accord.

M. G. W. Baldwin (Peace River) propose: Que le 9^e rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 5176, 5180, 5516, 5517, 5518, 5557, 5742 et 5785.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE À TORONTO EN AVRIL 1976

Question n° 5176—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la visite du Premier ministre à Toronto le ou vers le 2 avril 1976, a) quel moyen de transport du gouvernement a été utilisé pour le voyage aller-retour entre Ottawa et Toronto et quel a été le coût horaire de ce moyen de transport pendant son utilisation et pendant les périodes d'attente, b) quels sont les nom et poste des fonctionnaires ayant accompagné le Premier ministre à quel endroit que ce soit et globalement combien a coûté leur présence aux contribuables, c) quels sont les nom et adresse des personnes autres que le Premier ministre et les membres des organes d'information qui ont accompagné le Premier ministre pendant le voyage, d) certaines dépenses personnelles du Premier ministre ont-elles été défrayées par des fonds publics et, dans l'affirmative, quels sont les divers postes de dépense et le montant de chacun?

2. a) Le voyage comprenait-il la présence à une réunion tenue sous les auspices du Parti libéral à York-Scarborough, b) demandera-t-on au parti libéral de rembourser une part des frais du voyage et, dans la négative, pourquoi?

3. Le gouvernement permet-il de dépenser des fonds publics de cette façon au chef du Parti libéral seulement et, dans l'affirmative, pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En ce qui concerne le cabinet du premier ministre: 1. a) Jetstar du MDT à \$970 l'heure, b) Bob Murdoch, Colin Kenny, Peter McGuire, Ralph Coleman, cabinet du premier ministre \$188.50. Sénateur R. Stanbury (Ottawa-Toronto); c) Voir b) ci-dessus. M^{me} Trudeau et Sacha Trudeau étaient sur le vol du retour seulement; d) Non.

2. Voir la réponse à la question 69, déposée le 3 février 1976. a) Oui; b) Non.

3. Voir la réponse à la question 69, déposée le 3 février 1976.

Question n° 5180—**M. Cossitt:**

Le voyage du premier ministre à Toronto vers le 2 avril 1976 a-t-il été payé à même les deniers publics et, dans l'affirmative, a) a-t-il eu, au cours de ce voyage, des entretiens avec des organisateurs du parti libéral, b) est-il disposé à rendre publics les noms de ceux avec qui il a eu ces entretiens, de même que les sujets dont il a été discuté?

[M. l'Orateur.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Certaines dépenses du voyage ont été payées. Voir la réponse à la question 5176, partie 1. a) Oui; b) Non.

LES PRÊTS AU CHILI

Question n° 5516—**M. Rodriguez:**

1. Des prêts d'exportation ont-ils été conclus avec le Chili depuis la signature d'un accord de \$5,000,000 le 29 janvier 1974 et, dans l'affirmative, a) à quelle date l'accord est-il entré en vigueur, b) qui était (i) l'emprunteur (ii) l'exportateur canadien, c) quel était l'objet du financement, d) quelles étaient (i) les conditions de remboursement (ii) la somme de financement proposée?

2. La Division des prêts d'exportation étudie-t-elle actuellement des demandes d'exportations au Chili et, dans l'affirmative, a) à quelle date la demande a-t-elle été présentée, b) quel est le nom (i) de l'emprunteur (ii) celui de l'exportateur canadien, c) quel est le produit financé, d) quelle est la somme de financement proposée?

3. Quels étaient le taux d'intérêt et les conditions de remboursement des prêts accordés au Chili entre 1970 et 1974?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: 1. Non. a) Sans objet; b) Sans objet; c) Sans objet; d) Sans objet.

2. Question de principe commercial et de tradition, les sociétés de la couronne n'ont jamais été forcées par le gouvernement à répondre à des questions détaillées relatives à leur administration ou à leur exploitation. Pour la SEE, cela est particulièrement important, afin de protéger la compétitivité des compagnies canadiennes soumissionnant sur les marchés mondiaux. Une vente à l'exportation parrainée par la SEE peut, à l'occasion, être annoncée une fois le marché conclu. Ces transactions sont publiées dans le rapport annuel de la SEE. Autrement, dans l'intérêt des affaires, la SEE ne publie pas de renseignements.

3. La SEE a accordé un prêt au Chili au premier semestre de 1970 et un autre au début de 1974 avec des conditions de remboursement respectives de 21 et 10 versements semestriels. Elle n'a pas publié le taux d'intérêt des prêts pour ne pas nuire aux négociations lors de transactions subséquentes.

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER—CHILI

Question n° 5517—**M. Rodriguez:**

1. Quelle est la politique du gouvernement et (ou) de la SEE en ce qui a trait aux programmes d'assurance de l'investissement étranger pour les investissements canadiens au Chili?

2. Certains investissements canadiens ont-ils été assurés depuis 1970 et, dans l'affirmative, a) quels étaient les investissements, b) quel est le nom de l'investisseur, c) quel était le projet, d) quelle était la valeur totale de l'investissement?

3. Des demandes ont-elles été faites dans le cadre des programmes d'assurance de l'investissement étranger au Chili depuis 1970 et, dans l'affirmative, a) quelles étaient-elles, b) quel est le nom de l'investisseur, c) quel était le projet, d) quelle était la valeur totale des investissements?

4. La Division de l'assurance étrangère étudie-t-elle actuellement des demandes d'investissement canadien au Chili et, dans l'affirmative, a) qui sont les bénéficiaires possibles, b) quels sont les projets, c) quelle est la valeur totale des investissements?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la SEE: 1. C'est le conseil d'administration qui établit sa politique en étudiant la valeur des cas particuliers à mesure qu'ils se présentent et d'après son évaluation des risques et des facteurs économiques du moment.